

FORMATION DE TECHNICIEN SUPERIEUR ET D'INGENIEUR EN GENIE CIVIL

Cours du Jour (Licence) et cours du soir (Licence 3 et Master)

DIPLÔMES DELIVRES

A l'issue de la 2^e Année : **Diplôme de Technicien Supérieur et BTS d'Etat**

A l'issue de la 3^e Année : **Licence Professionnelle Génie Civil**

A l'issue de la 5^e Année : **Master d'ingénierie Génie Civil**

Nota : *Le BTS est un diplôme d'Etat délivré par le Ministère en charge de la Formation Professionnelle

*Les diplômes de Licence et de Master professionnel sont signés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

FORMATION : la présence aux cours est contrôlée et obligatoire

Régime externat – Cours du jour (Licence) et cours du soir (Master) - Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, visites de chantier, stages en entreprise et projet par année de formation.

CANDIDATURE

Inscription à partir du 01 août 2023. Documents à fournir :

- 4 photos - un CV - la photocopie légalisée du relevé de notes du bac et l'attestation du bac
- Les photocopies des notes du dernier diplôme obtenu
- la photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- Formulaire et engagement à remplir sur place

FOURNITURES

Pendant toute la durée de la formation, les étudiants doivent posséder en classe le matériel suivant :

- un matériel de dessin de base
- une calculette scientifique SHARP et une clé USB.
- un ordinateur pour les classes de Master 1 et Master 2

COUT DE LA FORMATION - ANNEE ACADEMIQUE 2023 - 2024

Coût annuel pour les classes de Licence 1, 2 et 3 : **825 000^F**

Coût annuel pour les classes de Master 1 et 2 : **885 000^F**

INSCRIPTION :

	Droit d'inscription	Octobre	Acompte Juin	Total à payer à l'inscription
LICENCE 1, 2 et 3	60 000	85 000	15 000	160 000
MASTER 1 et 2	75 000	90 000	20 000	185 000

MENSUALITES : (de novembre à mai inclus – la mensualité de juin est étalée sur les autres paiements)

	Mensualité	Acompte Juin	Total à payer par mois
LICENCE 1, 2 et 3	85 000	10 000	95 000
MASTER 1 et 2	90 000	10 000	100 000

N.B. : Les versements mensuels s'effectuent avant le 10 de chaque mois.

Dispositions spéciales

1°) Cette fiche est réservée aux filles. Elles bénéficient d'une réduction de 5 000 sur chaque mensualité

2°) En cas de versement intégral à l'inscription, réduction d'un mois, soit :

2.1) En Licence 1, 2 et 3 : **740 000 F** au lieu de 825 000 F

2.2) En Master 1 et 2 : **795 000 F** au lieu de 885 000 F

AVERTISSEMENT

Travail et discipline sont indispensables pour acquérir une formation solide. Ils seront exigés durant toute votre formation.

Si vous estimez qu'il suffit de payer pour obtenir un diplôme sans travailler nous vous recommandons de ne pas vous inscrire à **BATISUP**, car nous ne pourrions pas vous garder.

N.B : La rentrée est fixée est comme suit :

1^o Année (Jour) : Mercredi 11 octobre 2023

2^o Année (Jour) : Jeudi 12 octobre 2023

3^o Année (Jour et Soir) : Jeudi 12 octobre 2023

4^o et 5^o Année (Soir) : Samedi 14 octobre 2023